

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique du Vendredi 19 Aout 2022

Président : M. David BLATTES

Présents : Mmes Shirley BUCH - Meriem FERHAT MM. Mazouz BELGHARBI - Joseph CARDOVILLE - Hervé GRAMMATICO - Stéphan DE FELICE - Khalid FEKRAOUI - Frédéric CACERES - Didier MAS - Jean-Louis DENIZOT - Frédéric GROS - Alain NEGRE - Guillaume MAILLE

Absents : Mme Nérیمان BENDRIA - MM. Olivier SIMORRE - Guy MICHELIER - Paul GRIMAUD

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

Le prochain Comité de Direction étant prévu à la fin du mois d'août, une réunion électronique a été organisée pour permettre aux membres du CD de voter en urgence le point suivant :

Entente à valider par le CD :

Suite à la demande tardive du club de Vendémian et pour permettre à l'entente Le Pouget – Vendémian de participer au 1^{er} tour de la Coupe de France, sa validation est soumise au vote électronique du Comité de Direction.

L'entente Le Pouget – Vendémian est validée à la majorité des membres participants (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE